

Règlement de la Galopade du Méjean à Lattes le 3 juillet 2022

La Galopade du Méjean est organisée par l'Amicale des Coureurs Lattois, domiciliée 10 Plan des Rossignols, 34970 LATTES. Contact : ac-lattes@orange.fr, 0607.62.47.94

Parcours 10 km : Circuit balisé sur routes et sentiers de la commune de Lattes, départ au Stade de Fangouse à 9 H 30.

Le parcours avec un point de ravitaillement et 2 points d'eau sera consultable sur le site internet ac-lattes.net Un ravitaillement complet sera proposé à l'arrivée.

Frais d'inscription **12,00 €**, à régler par carte bancaire ou par chèque.

Comment s'inscrire ?

- En ligne sur le site www.endurancechrono.com dès l'ouverture jusqu'au samedi 2 juillet 2022 à 14H. Pas d'inscription par courrier ni par téléphone.
- Retrait des dossards et régularisation du dossier (remise du certificat médical si non fourni au préalable) le matin de la course sur place à partir de 7H30
- Des participants en Marche Nordique et des accompagnateurs en vélo ne sont pas acceptés.

Obligation de fournir copie d'une licence valide délivrée par la **FFA** (Athlé seulement et Pass j'aimeCourir), **ou** par **des fédérations agréées** (FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP) **et** mentionnant la non contre-indication du Sport, ou de l'Athlétisme, ou de la course à pied, **en compétition**. Pour tous les autres coureurs, **y compris étrangers**, fournir une copie d'un certificat médical de non-contre-indication du Sport, ou de l'Athlétisme, ou de la course à pied, **en compétition datant de moins d'un an. Pour les jeunes mineur(e)s, ce même certificat médical doit dater de moins de six (6) mois.** La course est en effet ouverte aux catégories des Cadets à Master 10, il faut donc être né en 2006 ou avant. Les jeunes mineur(e)s doivent par ailleurs présenter une autorisation parentale.

L'inscription en ligne permettra l'envoi de la licence ou du certificat médical à notre partenaire endurancechrono.com

La copie du CM, de la licence et les autorisations parentales seront conservées par l'organisateur, la présentation de l'un ou de l'autre par un écran interposé ne peut donc être accepté. Aucune restitution de frais d'inscription ne sera d'ailleurs effectuée en cas d'annulation des courses pour raison de canicule ou autre force majeure.

Règles sanitaires : La course se déroulera dans les prescriptions sanitaires dictées par les autorités publiques pour juillet 2022, vous en serez informés d'une manière générale par les médias et en détail pour les aspects pratiques sur le site internet de l'organisateur.

Assurances : Une responsabilité civile a été souscrite par l'organisation. Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence, il incombe aux autres participants d'être assuré personnellement pour la compétition.

Sécurité et Service médical : Présence de l'Association de Sécurité Civile UNASS, de l'Association ASL Radio et de signaleurs tout au long du parcours. Suivant les termes de l'article R.232-48 du Code du Sport, un local approprié aux éventuels contrôles anti-dopage sera mis à disposition.

Récompenses : 1 lot sera remis à tous les inscrits lors du retrait des dossards. Pour chaque épreuve, dotation aux premiers du scratch, hommes et femmes (distinctement et non cumulables avec les récompenses par catégories) et aux premiers de chaque catégorie (hommes et femmes) : Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Masters-0-1-2-3-4-5-6-7-8-9-10. Récompensé sera également le club ou l'entreprise la plus représenté(e). La remise des récompenses se fera immédiatement à l'arrivée des coureurs.

Tirages au sort : Nombreux lots remis contre le dossard en mains propres après la course.

Droits à l'Image : Tout coureur autorise l'organisateur et ses ayants droits à utiliser les images prises lors de la manifestation, sans contrepartie, sur tous supports.